



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Au Conseil Communal

1344 L'Abbaye

Réf.

Préavis N° 6 / 2008 – Bancomat au Pont

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis plusieurs années, des remarques ont souvent interpellés l'Autorité, l'obligeant à une réflexion sur la possibilité et la nécessité de disposer d'un distributeur de billets (bancomat) au Pont. Différents éléments sont à prendre en considération qui peuvent être résumés de la façon suivante:

- Les habitants de ce bout du lac sont les premiers concernés par ce service public;
- Les touristes arrivant de Vallorbe, et souvent du Juraparc, ou par le Mollendruz s'arrêtent pour la plupart au Pont "portail de la Vallée".
- Les frontaliers travaillant à la Vallée pourront aussi bénéficier à toute heure d'un distributeur automatique de devises puisqu'il sera également alimenté en euros.
- Le Village faisant peau neuve actuellement avec la rénovation de la route et de l'éclairage de la rade; il disposera d'un équipement parfaitement en accord avec un développement touristique souhaité et attendu.

Pour rappel, un commerçant de la place avait ouvert une succursale du Crédit Suisse de 1982 à 1992. En 2003, la Commune de L'Abbaye et le Village du Pont avaient déjà tenté d'offrir un tel service à la population, mais s'étaient heurtés à des difficultés importantes.

Ces différents considérants nous ont amenés à tenter une recherche de participation afin de réaliser ce projet en priorité. Contactée, La Poste a refusé d'entrer en matière dans ce processus. Des banques de la place, c'est la Banque Cantonale Vaudoise qui s'est montrée la seule intéressée à développer un concept de kiosque.

L'emplacement retenu nous paraît le plus judicieux, situé sur le bien fonds des CFF. C'est l'ancien poids public qui retrouve, après quelques décennies de silence, sa vocation originelle de péage, mais dans l'autre sens...

Un volume couvert d'environ 4m x 4m et 3,2 m de haut est prévu, qui offrira également un abri bus avec un banc côté gare.

Le bail de cet édicule est en cours de transmission à la Commune. CFF Immobilier a déjà fait part du montant du loyer, soit fr 300.-/mois.

Equipement à la charge de la Commune d'environ fr 55'000.-

- Démolition de l'édicule, préparation des fondations, socle béton et fouille pour l'alimentation électrique et téléphonique, évalué à **fr 30'750.-**
- Travaux de raccordement et concession SEVJ, téléphonique Swisscom: **fr 6'325.-**
- Construction charpente et bancs public: **fr 8'634.-**
- Couverture et chenaux: **fr 8'500.-**
- Surveillance municipale du chantier, environ **fr 1'040.-**.

Equipement à la charge de la Banque Cantonale Vaudoise

- A titre indicatif: fourniture et pose du distributeur à billets fr 210'000.-;
- Frais de fonctionnement et entretien;
- Abonnements et énergie.

Engagements annuels de la Commune

- Location annuelle de la parcelle aux CFF: **fr 3600.-**
- Déneigement et salage, forfaitaire.
- Démarche envisagée pour l'achat du bien fonds aux CFF.

Sécurité

Ce nouveau type de bancomat est sécurisé par des pieux solidement implantés. Sa structure blindée est inamovible et correspond aux normes appliquées actuellement.

De par sa situation bien visible du public et des automobilistes, les opérateurs malintentionnés ne passeront pas inaperçus. De plus, un éclairage permanent devrait être dissuasif.

Un travail important de la Municipalité qui a trouvé un bon écho de la part de la BCV. Ce succès dépendant d'une rapide mise en œuvre du projet, des hésitations auraient pu alors repousser cet équipement avant tout touristique d'une ou plusieurs années.

Si ce préavis venait à être accepté le 23 juin, les travaux auraient lieu dans le courant de l'été et ainsi l'installation serait opérationnelle en octobre de cette année.

Dès lors et compte tenu des explications ci-dessus, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 6 / 2008 du 8 mai 2008,
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

accepte

1. La construction d'un édicule en gare du Pont pour un bancomat BCV, pour un montant de fr. 55'000.-.
2. Son financement par la trésorerie courante et d'amortir celui-ci par un retrait au fonds de réserve général compte 9282.1.

La Municipalité est à la disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire



Jacky REYMOND

Municipaux responsables: Gabriel Gay, syndic et Jean-Louis Reymond.

Commission: Jean-Noël Bifrare, rapp.; Fanny Guignard, Willy Wetzel, Patrick Berktold; Michel Jossevel et Kostia Schertenleib, suppl.